



Contrat de droit public et statut de fonctionnaire

Par **poulpif**, le **28/02/2008** à **21:38**

je suis agent de catégorie B non titulaire depuis 5ans (1 an en cat.C et 4 ans en cat.B).Le service du conseil général ou je travail va devenir un syndicat mixte dans quelques mois.On m'a parlé d'un contrat de droit public dans cette entité.Je souhaiterai avoir des renseignements sur ce contrat:le salaire est-il équivalent à celui des fonctionnaires?Peut-on être en cat.B sans avoir le concours?Mon ancienneté peut-elle être prise en compte(ce qui n'est pas le cas actuellement)?